



AVIS SUR PROJET STRATEGIQUE GRAND PORT DE LA ROCHELLE

1 Reprise d'avis de l'Autorité Environnementale du CGEDD du 8 octobre

Notre Conseil Economique et Social de L'Île de Ré, ayant pris connaissance de l'avis de l'Autorité Environnementale du CGEDD du 8 octobre, reprend à son compte plus particulièrement quelques points :

« L'Ae recommande que les études d'impact des projets encadrés par le projet stratégique apportent une attention particulière à la maîtrise de leurs impacts directs ou indirects sur la qualité de l'air et notamment la pollution par les poussières. L'Ae recommande de compléter le volet paysager de l'évaluation environnementale et d'intégrer dans le projet stratégique une étude paysagère conduite à l'échelle du port.

« L'Ae recommande de :

-de compléter l'analyse des effets de l'augmentation du trafic maritime et du tonnage des navires, sur les eaux littorales et les milieux naturels.

-de développer l'analyse des effets de l'augmentation des activités portuaires sur la qualité des sols, sous-sols et sédiments et sur la capacité d'accueil du site d'immersion du Lavardin,

-de préciser le régime juridique prévu pour l'unité de traitement de sédiments projetée à la Repentie, compte tenu de la qualité des sédiments à traiter puis déposés après traitement, qu'ils proviennent du dragage du port ou qu'ils soient apportés par d'autres partenaires du projet,

-d'identifier les incidences prévisibles sur l'environnement de cette unité et du dépôt des produits qui en sont issus.

« L'Ae recommande au GPMLR de conclure explicitement à l'absence ou non, d'effets significatifs dommageables du projet stratégique sur le réseau Natura 2000, une fois les sources de dégradation et de pollution des milieux identifiées et traitées, et les mesures d'évitement et de réduction prévues mises en œuvre, conformément à l'article R. 414-23 du code de l'environnement. »

« L'Ae recommande de préciser l'analyse du contenu du SCOT sur l'espace portuaire, ses dessertes routières et ferroviaires et sur leurs abords. L'Ae recommande de préciser la compatibilité du projet d'éolienne en mer face à la Repentie avec le PLU et d'illustrer le texte du rapport par des extraits de cartes du PLU. »

« L'Ae recommande de compléter le rapport environnemental par une évaluation des risques accidentels du fait de la proximité de l'accueil de navires transportant des hydrocarbures et de navires de croisière. »

2 Nos avis sur certaines actions envisagées

Action 23 : organisateur de de fret ferroviaire

Action 24 : conserver la disponibilité de l'offre ferroviaire

Action 26 : étude de contournement ferroviaire de l'agglomération

Tout à fait d'accord avec ces objectifs qui vont dans le sens d'une meilleure relation entre l'île de Ré et le continent (en évitant de saturer encore plus la rocade nord).

Action30 : Mettre en valeur les paysages portuaires et poursuivre l'amélioration des interfaces Ville Port

Oui à 100% car l'atterrissage sur le continent ne doit pas être perturbé par des activités installées de façon inconsidérée au pied du pont sans tenir compte de l'incidence néfaste sur le paysage et la sécurité.

Oui nous sommes pour le dialogue et des représentants d'associations de l'île de Ré devraient participer à la concertation.

Avis essentiellement rédigé par Jean-Paul TOGNET, Patrice COSAERT et Michel TERRASSON.